



Ville de Mortagne au Perche

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal Du lundi 17 janvier 2022 à 19 h - Ancien Palais de Justice (en visio)

L'an deux mil vingt et deux,

Le dix-sept janvier à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la Ville de MORTAGNE AU PERCHE s'est réuni en session ordinaire, à l'ancien Palais de Justice, sur la convocation et sous la présidence de Mme VALTIER, Maire.

Etaient présents : V. VALTIER, M. LAMBERT, D. VAUX, F. SBILE, J. TANNEAU, D. PASQUERT, P. AUVRAY, JC LENOIR, A. GAL, A. GOUIN, M. BOURHIS, A. JOUSSELIN, M.H. LAMOUR, F. MALASSIS, H. PAESEN, J. POIRIER, M. LOUVEL, JF LE BOUCHER

Absents excusés : A. LAFITTE-MAIQUES, O. SABBAHI, A. FERNANDES-DIAS, M. BESNARD, V. PIERRE, JP SAUVAGE, C. DECAEN

Absents et représentés : J.P. MADELAINE qui a donné pouvoir à Ph. AUVRAY et C. NOURY qui a donné procuration à V. VALTIER

1. Désignation du secrétaire

M. Julien TANNEAU prend la place au bureau comme secrétaire de séance

2. Adoption du compte rendu du 15 décembre 2021

Les conseillers municipaux adoptent à l'unanimité le compte-rendu de la réunion de conseil municipal du 15 décembre 2021.

3. Adoption de l'Ordre du Jour

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

4. Décision modificative n° 5

Le FNGIR permet d'assurer à chaque collectivité territoriale, par l'intermédiaire d'un prélèvement ou d'un reversement, que les ressources perçues après la suppression de la taxe professionnelle sont identiques à celles perçues avant cette suppression (article 78 de la loi des finances pour 2010). Les montants prélevés ou reversés au titre du FNGIR sont fixes et reconduits chaque année.

Pour la commune de Mortagne au Perche le prélèvement FNGIR est de 52 974 euros. Or les crédits inscrits au compte 739221 du BP 2021 sont de 52 000 euros. Il est donc proposé de prendre 974 euros sur le compte 60632 – fournitures petits équipements.

Par ailleurs, il faut compléter les crédits du chapitre 66 pour payer les ICNE (Intérêts courus non échus)

Il est donc proposé au conseil municipal de prendre 974 euros sur le compte 60632 – Fourniture Petit équipement.

Vu le budget principal de la commune pour l'année 2021,

Considérant le besoin d'augmenter les crédits au compte 739221 – FNGIR et au compte 666112 – ICNE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **AUTORISE** la décision modificative suivante :

61293	MORTAGNE AU PERCHE	DM n°5 2021
Code INSEE	MAIRIE DE MORTAGNE AU PERCHE	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

AUGMENTATION CREDITS EN FONCT DEPENSES CHAPITRE 0

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-60632-020 : Fournitures de petit équipement	4 274.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	4 274.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-739221-020 : FNGIR	0.00 €	974.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	0.00 €	974.00 €	0.00 €	0.00 €
D-66112-020 : Intérêts - rattachement des intérêts courus non échus	0.00 €	3 300.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 66 : Charges financières	0.00 €	3 300.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	4 274.00 €	4 274.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

5. Questions des Conseillers

A la question de M. Bourhis sur le devenir du bâtiment situé au rond-point de la gendarmerie, il lui est répondu que des projets sont en cours puisque cette parcelle a été mise en vente mais qu'à ce jour rien n'a été déposé en mairie.

F. Sbile indique que Lucie Poirier a rejoint l'équipe de la mairie en tant que chargée de mission pour les Petites Villes de Demain et qu'elle viendra également accompagner les projets dans le cadre de l'ORT.

F. Sbile et F. Malassis rappellent que l'enquête des élèves de la MFR sur le sujet des déjections canines devrait pouvoir aboutir en 2022.

A la question de A. Gal sur les travaux dans le quartier de Préfontaine, J.C. Lenoir l'informe qu'il s'agit d'un projet privé qui fera l'objet de constructions individuelles.

D. Pasquert dit qu'une négociation est engagée avec les propriétaires des terrains dans le prolongement du lotissement Croix de Son et que les deux parcelles représentent à elles deux environ 9000 m².

J.F. Leboucher informe qu'il a été sollicité par les organisateurs du tour de l'Orne afin que Mortagne au Perche soit ville participante en 2022. La municipalité répond favorablement.

JC Lenoir interpelle l'assemblée sur le problème de sécurité routière en ville et propose que ce sujet soit discuté lors d'un prochain conseil municipal.

F. Sbille dit que le bureau d'étude du département Ingénierie 61 a rendu sa proposition pour l'aménagement de la Rue de la Gare. Dans la mesure où la commune de St Langis les Mortagne est concernée, une réflexion globale doit être menée avec elle.

M. Auvray rappelle que la commission de mercredi 19.01.2021 se fera en visio à 20h. Le principal sujet est la réduction de l'éclairage public entre 23 h et 6 h et les économies engendrées.

M. Lambert dit qu'il y a peu de retour d'inscription pour le spectacle des séniors. Elle sollicite les conseillers municipaux pour véhiculer les personnes qui souhaitent venir. Sur la question du goûter après le spectacle, selon les conditions sanitaires il faudra aviser.

Mme Valtier rappelle que le conseil municipal de lundi 24.01.2022 est prévu en présentiel et en visio à 19 h salle du Palais.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19 h 45